



PROPOSITIONS D' ACTIONS DE LA FRANCOPHONIE POUR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI

Mars 2010



PROPOSITIONS D' ACTIONS DE LA FRANCOPHONIE POUR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI

Les propositions d'actions en appui à la reconstruction d'Haïti veulent s'inscrire dans le cadre des priorités déterminées par le Gouvernement haïtien et d'une nécessaire complémentarité et coordination d'actions avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux associés à la reconstruction et au développement du pays.

Haïti compte parmi les membres fondateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), présente depuis une vingtaine d'années sur le terrain. Elle y agit de concert avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et les opérateurs spécialisés de la Francophonie : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) également présente sur le terrain depuis plus de vingt ans, l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), TV5Monde et l'Université Senghor.

L'offre de la coopération multilatérale francophone en Haïti s'exerce principalement dans les domaines de la gouvernance et du renforcement des capacités des institutions de l'Etat de droit et des Droits de l'Homme, de l'éducation, de la culture et du développement local.

Les propositions d'actions de la Francophonie en appui à la reconstruction et au développement donnent la priorité à deux domaines :

- contribution au renforcement des capacités des institutions ;
- refondation du système éducatif.

I. Contribution de la Francophonie au renforcement des capacités des institutions

Au travers des actions de l'OIF, de l'APF et des quatre opérateurs spécialisés, la Francophonie se propose de participer à la reconstruction en mettant à la disposition de ses partenaires haïtiens son expertise diversifiée ainsi que celles des nombreux réseaux institutionnels francophones auxquels sont associées des institutions haïtiennes : la Cour de Cassation ; la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif ; l'Office de Protection du Citoyen ; le Barreau d'Haïti ; les huit universités haïtiennes membres de l'AUF ; les quatre villes haïtiennes membres de l'AIMF ; la section parlementaire haïtienne de l'APF.

1.1 Participation à la reconstruction des secteurs justice, intérieur et du pouvoir législatif

Les Ministères haïtiens responsables de la Justice, de l'Intérieur et des Collectivités territoriales sont des partenaires privilégiés de la Francophonie. L'OIF, l'APF et l'AIMF pourraient, en concertation avec les autorités haïtiennes et les partenaires de la communauté internationale, accompagner le renforcement des capacités ministérielles, notamment en mettant de l'expertise à la disposition des Ministres.

1.1.1 Dans le domaine de la justice

L'intervention sera structurée autour de deux volets :

- le programme quadripartite d'appui à la justice ;
- la mobilisation de l'expertise des réseaux institutionnels francophones en appui aux institutions haïtiennes.

- **Le programme quadripartite d'appui à la justice**

L'OIF apporte son appui au renforcement des capacités des institutions, dans le cadre du programme quadripartite d'appui à la justice qu'elle met en œuvre en partenariat avec les autorités haïtiennes et en vertu d'un financement de l'Union européenne et du Canada (Agence canadienne de développement international). Lancé en janvier 2006, le programme est actuellement dans sa dernière année de déploiement.

Il vise à aider au renforcement institutionnel des capacités de l'appareil judiciaire, c'est-à-dire du Ministère, des juridictions et des acteurs judiciaires, afin de rapprocher véritablement et concrètement la Justice des justiciables et contribuer à la rendre plus rapide et indépendante. Pour ce faire, trois grandes composantes d'intervention ont été identifiées :

- Renforcement de l'accès à la Justice
- Renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire
- Renforcement de la diffusion du droit

L'évaluation (en cours d'achèvement) de la situation du programme après le séisme du 12 janvier, fait apparaître que l'essentiel de ses activités restent d'actualité, en regard du plan de travail 2010/2011 produit par le ministère de la justice et de la sécurité publique, soit :

- Achèvement de la formation des juges de paix,
- Appui au renforcement institutionnel du ministère de la justice et compléments à l'équipement des tribunaux de paix qui auraient été affectés par le séisme,
- Relais de justice,
- Continuation de l'appui à l'assistance légale,
- Continuation du renforcement des capacités de la cour de cassation,
- Renforcement des moyens et capacités de l'inspection judiciaire,
- Continuation de l'appui à l'édition et à la diffusion du droit.

En suivi et en complément de l'activité pilote développée par le programme quadripartite d'appui à la justice, l'OIF pourra utiliser l'expertise acquise dans la conception, l'installation et l'appui au fonctionnement de « relais de justice » auprès des populations plus éloignées des tribunaux de paix.

La création de relais de justice (dans le concept haïtien "Ti kai lentante") a pour but d'amener la justice et l'information sur leurs droits vers les justiciables des sections communales pour renforcer leur accès à la justice formelle. Les relais de justice comme on les entendait avant le tremblement de terre de janvier dernier, avaient pour but d'offrir à la population des sections communales des services d'information, de conseils, d'orientation, de médiation et de facilitation sous le contrôle et la tutelle du juge de paix du secteur.

Ce concept pilote ayant été favorablement accueilli par les autorités nationales, locales et les populations concernées, le plan de travail 2010/2011 pour le relèvement de la justice post crise du ministère de la justice et de la sécurité publique prévoit le développement de cette initiative dans d'autres sections communales de province.

Il s'agit ici de capitaliser et développer l'expertise acquise par le projet quadripartite d'appui à la justice en Haïti, dans ce domaine, en prévoyant l'installation et l'appui au fonctionnement de 70 relais de justice.

Il s'agit de noter que le projet bénéficiera de l'appui de l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF), de l'Association des hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF) et de l'Association des cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF) qui vont être étroitement associées à la poursuite du projet reformaté de programme quadripartite d'appui à la justice, notamment en faveur de la Cour de cassation d'Haïti (formation, appui documentaire, expertise, équipements).

- **La mobilisation de l'expertise des réseaux institutionnels francophones**

Au cours de ces dernières années l'OIF a ainsi pu développer une expertise reconnue de la problématique et des spécificités de l'appui au renforcement de l'État de droit en Haïti et de la collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux présents sur place.

Le soutien à la gouvernance démocratique, en particulier le renforcement des mécanismes de promotion et de garantie des droits fondamentaux, constituent des éléments majeurs du cadre d'intervention de l'OIF en Haïti.

Dans ce contexte et en complément des actions menées par le programme quadripartite d'appui à la justice, il a été possible d'identifier trois volets privilégiés d'intervention portant sur l'appui aux institutions nationales, la justice et les droits de l'Homme.

Pour ce faire, l'OIF contribue prioritairement au renforcement des institutions existantes en privilégiant la mobilisation des nombreux réseaux institutionnels francophones (une quinzaine) que la Délégation à la Paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP) de l'OIF a réunis, à Paris, le 5 février 2010.

- **Appui aux institutions nationales**

L'OIF pourra apporter son soutien à la réhabilitation (équipement et aménagement des locaux) et au renforcement des moyens (dotations d'ouvrages) et capacités (formations) de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, en s'appuyant sur l'expertise des institutions membres de l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF).

Il sera aussi envisageable de contribuer au processus de reconstruction du pays en soutenant le notariat haïtien dans sa mission d'identification et d'authentification des titres de propriété. Il s'agit de formuler des propositions pour une action concrète (appui à l'audit du foncier) en direction des notaires haïtiens (formation et aide à la structuration de la profession) et en matière de titrement, avec le concours de l'Association du notariat francophone (ANF). En effet, le processus de reconstruction ne pourra être effectivement mis en œuvre que dans un contexte juridique régulier qui garantisse l'identité des propriétaires des terrains et immeubles concernés (transferts de propriété, acquisitions, construction, reconstruction, liquidation de succession).

- **Justice**

La remise en état de l'appareil judiciaire, la réhabilitation des tribunaux et la normalisation du fonctionnement de la justice au service des citoyens dans tout le pays font partie des priorités identifiées par les autorités nationales haïtiennes pour contribuer à la sécurisation juridique et judiciaire rapide des biens et des personnes.

En complément et en suivi du soutien accordé au **Barreau de Port-au-Prince** en matière d'assistance légale et de formation, par le programme quadripartite d'appui à la justice en Haïti, la Francophonie, pour faire face aux nouveaux défis posés par

la situation post-séisme, apportera son aide à l'ordre des avocats pour répondre aux besoins identifiés :

- accompagner les justiciables sinistrés dans le domaine du droit civil notamment le droit successoral et le droit de la famille ;
- fournir une assistance juridictionnelle en matière pénale aux personnes arrêtées ;
- apporter une assistance judiciaire à toute personne démunie.

Il s'agit ici de capitaliser, continuer et compléter l'expertise acquise par la Francophonie en Haïti, dans ce domaine, en faisant appel à l'expertise des avocats francophones par l'intermédiaire de ses réseaux professionnels (Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune – CIB, Avocats sans frontières Belgique, Canada et France).

- **Droits de l'Homme**

La Francophonie pourra, avec le soutien de l'expertise de l'AFCNDH (Association francophone des Commissions nationales des droits de l'Homme) et de l'AOMF (Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie), aider au renforcement des capacités d'observation de l'**Office de protection du citoyen** (OPC), l'accompagner dans la mise en place de bureaux régionaux (notamment au nord et au sud du pays) et améliorer ses moyens de fonctionnement (équipement et formation).

1.1.2 Dans le domaine de l'intérieur et de la gestion des collectivités territoriales

La renaissance d'Haïti passera par la reconstruction des villes haïtiennes. Le rôle incontournable des autorités locales devra donc être reconnu et au centre des décisions prises lors de la Conférence des bailleurs de fonds de New York le 31 mars prochain.

Pour que les autorités locales soient reconnues comme des partenaires de la renaissance d'Haïti, elles auront besoin d'être accompagnées dans la tâche colossale qui les attend. L'Association internationale des maires francophones (AIMF) sera le maître d'œuvre de la coordination des villes qui se mobiliseront pour Haïti et Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) s'en fera le porte-parole aux Nations Unies le 31 mars 2010.

Réuni à Liège le 26 mars 2010, le bureau de l'AIMF a adopté le programme d'action dont les axes sont les suivants :

- Aider les Maires des villes haïtiennes membres de l'AIMF à s'intégrer dans le processus de reconstruction : création sur le portail de l'AIMF d'une banque de données et mise en réseau de villes ayant de l'expérience pertinente à transmettre aux villes haïtiennes ;
- Contribuer à renforcer l'efficacité des Maires des villes haïtiennes dans le cadre du processus de reconstruction : Appui à la création d'une association nationale de Maires ; plan stratégique économique et social des villes haïtiennes ; appui à la définition de la zone métropolitaine « Port-au-Prince métropole » ; définition d'objectifs prioritaires dans le cadre de la reconstruction ; mise en commun et appui à la construction de services essentiels de base ;
- Favoriser la mise en place d'une quadrilogie (ville-Etat-bailleurs-société civile) : identification des acteurs locaux ; mise en place de tables de concertation ; définition de projets communs de développements ;

- Identifier un réseau de villes et de collectivités susceptibles d'apporter un appui concret à la reconstruction : des administrations locales (finances locales) ; des services de base (écoles, centres de santé) ; du patrimoine public ;
- Prendre en charge la réhabilitation des archives nationales d'Etat civil.

L'AIMF assurera un rôle de coordination en contribuant à identifier les personnels à former, à l'élaboration des programmes de formation ; en ciblant les villes ou les collectivités susceptibles de recevoir en stage des personnels en formation.

1.1.3 Participation à la reconstruction du pouvoir législatif

L'OIF et l'APF apporteront leur concours au renforcement des capacités de gestion et de diffusion de l'information législative. La Francophonie contribuera à la réhabilitation du système informatique du Parlement haïtien. Sur la base d'une évaluation des besoins, des séminaires spécifiques et des formations seront réalisés à destination des parlementaires.

II. Contribution de la Francophonie à la refondation du système éducatif en Haïti

Le secteur de l'éducation a payé un lourd tribut. Suite au séisme, 80% des infrastructures scolaires et universitaires ont été détruites. Plus de 500 universitaires (étudiants, maîtres, professeurs et personnel administratif) seraient décédés. L'AUF elle-même a été touchée : l'Institut francophone pour la gestion des Caraïbes/Aimé Césaire s'est effondré et déplore la mort de 10 étudiants et un professeur.

Face à l'ampleur d'un tel désastre, il s'agit d'accompagner le gouvernement haïtien pour la refondation, de la maternelle à l'université, du système éducatif. L'éducation pour tous et l'enseignement supérieur constituent **la clef de voûte du développement durable pour Haïti**.

Pour ce secteur, il ne s'agit pas de reconstruire à l'identique. Le plan d'évaluation post désastre doit prendre en compte à la fois la **reconstruction d'urgence** et la nécessaire **refondation**.

La Francophonie entend proposer une intervention pour les volets complémentaires que sont :

- La reconstruction en accompagnant par de l'expertise la réflexion structurelle nécessaire à **l'élaboration d'une stratégie à moyen et long terme** ;
- L'amélioration de la qualité de l'enseignement pour l'éducation de base et l'enseignement supérieur par une intervention ciblée à moyen et long terme.

Il y a un préalable au succès de toutes les mesures qui seront prises : celui d'une réelle intégration dans le système éducatif des deux langues officielles que sont le créole et le français. Le créole, langue de tous les Haïtiens, et le français, langue largement apprise en milieu scolaire.

A partir de sa connaissance du pays, de la collaboration établie avec les autorités haïtiennes (Ministère de l'éducation nationale) et de sa capacité à agir en complémentarité avec les autres partenaires du développement, en particulier l'Union européenne et la Banque mondiale, la Francophonie peut apporter une réelle valeur ajoutée dans le domaine de l'éducation.

2.1 Elaboration d'une stratégie à moyen et long terme pour l'éducation

Afin d'atteindre les Objectifs de l'Education pour tous (EPT), le gouvernement haïtien s'est doté, en 1997, d'un **Plan National d'Education et de Formation** (PNEF). Relancé en 2005, il constitue le cadre de référence définissant les orientations d'intervention : expansion de l'offre scolaire, amélioration de la qualité de l'éducation, renforcement de la gouvernance du secteur, accroissement de l'efficacité externe du secteur.

La situation créée par le séisme impose de modifier le Plan national d'éducation et de formation. Un nouveau cadre normatif devra être élaboré et être opposable à tous les acteurs du secteur qu'ils soient publics ou privés. De même, le gouvernement devra se doter des structures de gestion et de suivi nécessaires à la régulation et au dialogue entre les acteurs.

2.1.1 Une stratégie qui place le français et le créole au cœur de la refondation du système éducatif

Toute réforme du système éducatif haïtien doit passer, d'abord et surtout, par un enseignement précoce, efficace et adapté de la langue française aux enfants haïtiens car ceux-ci ne parlent pas le français à leur entrée à l'école. Le système éducatif doit intégrer cette réalité.

La compétence linguistique en français est donc l'élément indispensable et structurant de formation en français des maîtres. Si averti que l'on soit en matière de didactique et de pédagogie, un maître, en Haïti comme ailleurs, ne peut enseigner le français s'il ne le maîtrise pas lui-même. La Faculté de Linguistique Appliquée (FLA), les écoles normales et l'Ecole Normale Supérieure (ENS) ont un rôle central à jouer dans toute la refondation du système éducatif, à moyen et long termes, car ils assurent la formation de tous les maîtres du pays.

Un système d'enseignement du français langue étrangère (FLE) sur le modèle français, a été mis en place, depuis quelques années à la Faculté de linguistique appliquée. Il doit être adapté à la spécificité linguistique et culturelle haïtienne intégrant les rapports, fondamentaux et complexes, entre le français et le créole haïtien. L'amélioration qualitative de l'enseignement passe par là.

Ces aspects linguistiques et anthropologiques constituent des éléments essentiels de la refonte des études de langue et de littérature française.

- **Mise à disposition d'une expertise auprès du Ministère de l'éducation en appui à l'élaboration de la stratégie à moyen et long terme**

Elle comportera un volet d'**expertise et d'appui à l'élaboration d'une stratégie à moyen et long terme** ainsi que des actions ciblées pour l'amélioration de la qualité de l'éducation. Cette expertise se mettra en place sur la base d'une identification précise, par les autorités haïtiennes, des besoins et sera coordonnée en fonction de l'action engagée par les autres organisations multilatérales.

2.1.2 Un appui en faveur d'une gouvernance globale du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur

- **Gouvernance pour l'éducation de base**

Par un soutien autour de quatre axes :

- Concentration du rôle de l'Etat sur la définition des orientations en matière de régulation et de contrôle de la qualité ;
- Formalisation du partenariat entre le secteur public et privé ;
- Mise en place d'un Fonds de partenariat regroupant les fonds de tous les partenaires ;
- Renforcement de la qualité de l'enseignement privé.

La Francophonie pourra apporter son expertise sur chacun de ces quatre volets sur la base de l'expérience qu'elle a développée dans des pays de la Francophonie (Mali, Burkina Faso, Niger, République démocratique du Congo).

L'OIF propose également de mettre à disposition une expertise auprès du Ministère de l'éducation. Des experts en sciences de l'Education pourraient apporter leur concours. Ils auraient pour tâche d'aider le gouvernement haïtien à formuler une politique éducative post-catastrophe. Ils pourraient être en poste en qualité de conseillers techniques auprès du Ministre. Ils assureraient l'interface pour le compte du Ministère avec les pays de la Francophonie et travailleraient en collaboration avec les experts du pays.

- **Instauration d'une gouvernance en matière d'enseignement supérieur :**

- A court terme, l'AUF appuiera la constitution d'une **conférence des recteurs d'universités haïtiennes** ;
- A moyen terme, elle accompagnera les institutions pour la formulation du cadre général qui doit régir l'enseignement supérieur (statut de l'enseignant, harmonisation des cursus, etc.) ;
- L'AUF constituera un **réseau numérique académique** afin de renforcer les liens entre les universités haïtiennes et les universités étrangères. Ce projet comprendra aussi l'accès aux ressources documentaires par la création et la mise à disposition de bibliothèques en ligne ;
- L'AUF appuiera également les établissements pour la gouvernance et l'organisation institutionnelle. Elle mobilisera des experts pour la formation du personnel des universités, l'appui à la rédaction de projets et les demandes de financement, etc. ;
- Les projets à long terme seront élaborés à partir des orientations décidées par les universités et par l'Etat haïtien. Ils auront pour but de soutenir la refondation du système universitaire haïtien, en accompagnant **la mise en place d'un cadre de gouvernance**, en renforçant l'offre et le niveau de formation et, éventuellement, en appuyant la création progressive de structures de recherche. Quelques pistes sont déjà envisagées (par exemple : création d'un campus universitaire international accueillant plusieurs universités, systématisation de collaborations scientifiques à long terme à travers le réseau de l'AUF).

- **Création de deux groupes de réflexion**

Afin de faciliter l'appropriation par les acteurs de la réflexion stratégique, deux groupes de réflexion sur la refondation du système éducatif haïtien devraient se mettre en place : un groupe sur l'éducation de base et un groupe sur l'enseignement supérieur.

L'OIF pour l'éducation de base et l'AUF pour l'enseignement supérieur pourraient apporter l'expertise nécessaire au bon fonctionnement de ces deux groupes (implication de spécialistes, échanges d'expérience avec les pays de l'espace francophone impliquées dans la rénovation des politiques publiques). Ils associeront des représentants de partenaires bilatéraux, multilatéraux et d'ONG, plus particulièrement dans la formation des maîtres et la formation de formateurs.

2.1.3 Eviter la fuite des cerveaux, maintenir sur place les cadres formés, appel à la diaspora haïtienne

Dans le cadre de la réflexion stratégique, la question de la fuite des cerveaux devra être traitée : par quelles mesures incitatives favoriser la formation en Haïti ainsi que l'intégration des jeunes formés dans l'économie, avec une valorisation de leur savoir.

Le système des bourses en alternance (déjà utilisé en Haïti comme ailleurs) permet de maintenir les étudiants doctorants dans leur pays, du moins pendant

leurs études, mais il ne garantit rien pour la suite. A court et moyen terme, de nouveaux dispositifs doivent être expérimentés pour maintenir en Haïti les personnes-ressources indispensables pour la refondation du système éducatif.

Afin d'éviter la fuite des cerveaux et à la demande des Etats et gouvernements membres de la Francophonie, un groupe de travail va se mettre en place afin de réfléchir aux conditions d'encadrement pour l'octroi de bourse aux étudiants, chercheurs et professeurs d'Haïti. A ce titre il s'agirait également de valoriser les **coopérations sud sud existantes**.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les actions de l'AUF ont pour objet l'amélioration de l'accueil et de la formation des étudiants au sein de leurs universités respectives. Les demandes individuelles de professeurs et d'étudiants seront toujours orientées vers un cadre institutionnel afin de définir une politique d'aide différenciée en égard aux besoins réels de l'ensemble des établissements touchés par le séisme.

Pour éviter que les enseignants et les futurs diplômés ne quittent le territoire haïtien, l'Agence appuie les universités, leur personnel, leur corps enseignant et leurs étudiants sur place de préférence. Les personnes-ressources sont systématiquement encouragées à participer à l'œuvre de relance sur place des activités, car l'exode des cerveaux déjà intense s'est encore accéléré avec le séisme, tendant à vider encore davantage le pays de ses forces vives intellectuelles.

La participation de la diaspora à la reconstruction, plus particulièrement pour le secteur de l'éducation, doit faire partie des priorités. De nombreux haïtiens disséminés dans l'espace francophones, entrepreneurs de travaux publics, avocats, architectes, etc., sont désireux de s'associer à l'effort collectif. Leur participation pourrait prendre la forme d'un apport en expertise pour la reconstruction dans les secteurs où leurs compétences sont recherchées.

La Francophonie se propose d'établir **une Banque de données regroupant l'expertise disponible dans la diaspora**.

2.1.4 Une stratégie qui doit faire converger les efforts du gouvernement haïtien et de la communauté internationale

La Francophonie, tout comme l'Union européenne et la Banque mondiale, a choisi d'intervenir prioritairement sur l'amélioration **de la qualité de l'enseignement, celle des maîtres et celle des écoles**. Le ministère de l'éducation haïtien a implanté dans les départements académiques des Ecoles fondamentales d'Application et des Centres d'appui pédagogiques (EFACAP), des écoles associées. Ce dispositif bénéficie dans le cadre du programme PARQE d'une aide financière importante de l'Union européenne qui a ainsi accompagné la réhabilitation des EFACAP, la distribution annuelle et à grande échelle des manuels et kits scolaires.

La Francophonie doit contribuer à la reconstitution d'un **corps d'enseignants de qualité**. La Francophonie pourrait conforter le dispositif des EFACAP en les dotant d'outils pédagogiques et implanter sur le terrain de nouveaux CLAC et bibliothèques en synergie avec la programmation des EFACAP. L'Initiative francophone pour la formation à Distance des Enseignants et de Maîtres (IFADEM) qui intervient pour la formation continue peut apporter sa méthodologie et ses contenus pédagogiques qui pourraient être adaptés à la formation initiale.

La capacité stratégique d'action du Ministère de l'éducation au niveau de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation doit être améliorée. Avec le concours des autres bailleurs, la Francophonie pourrait accompagner les autorités haïtiennes dans la création d'un **cadre normatif et réglementaire** indispensable à l'amélioration de la gouvernance globale du secteur.

2.2 Une intervention ciblée de la Francophonie pour l'amélioration de l'éducation et de l'enseignement supérieur

2.2.1 Pour l'éducation de base

L'OIF concentrera son effort à la consolidation des pôles de compétences qui soutiennent la formation des enseignants dans les départements académiques. Elle s'appuiera sur le réseau des EFACAP et des CLACS pour diffuser et insuffler une nouvelle méthode pédagogique.

- **Expérimentation du « Guide Haïti » pour le maître**

Le « Guide Haïti » est encore en version expérimentale. Il n'intègre pas le projet de refondation du système éducatif haïtien proposé dans le présent document. Ce guide qui s'insère toutefois dans une série de neuf guides élaborés pour les autres pays créolophones constitue une base suffisante permettant une adaptation.

Sur la base de son adaptation, il pourra être expérimenté et testé par le réseau des EFACAPS. Grâce à la phase expérimentale, les formateurs pourront vérifier l'adéquation de son contenu par rapport à la réalité du terrain. Il s'agit au bout du compte de produire un outil pédagogique qui réponde parfaitement aux besoins des formateurs. Cette action pourra dès la prochaine rentrée scolaire se mettre en œuvre.

Les trois étapes seraient :

- Formation des formateurs autour du « guide Haïti » dans les EFACAP et en liaison avec l'IFADEM ;
- Suivi et évaluation du guide du formateur ;
- Elaboration du guide pour le maître, travail avec une maison d'édition pour la production de manuels adaptés.

- **Soutien à la petite enfance**

Le soutien à la petite enfance est essentiel dans un pays où le préscolaire est très peu développé. La majeure partie de l'acquisition des connaissances se faisant avant dix ans, l'initiation au français doit commencer aussi tôt que possible. La Francophonie a mené une expérience dans l'élaboration de guide pour la petite enfance à la Réunion, un autre pays créolophone : M.J. Hubert-Delisle et C. Boyer, « Adaptation de la didactique du français aux situations de créolophonie. (Guide du maître Réunion ; maternelle) », Paris, OIF, 2009). A partir des compétences capitalisées, un projet pilote pourrait être mené auprès de jeunes enfants.

Le français a fourni au créole en Haïti 90% de ses matériaux linguistiques. Il conviendrait ainsi d'utiliser le créole comme tremplin dans l'apprentissage précoce du français, en fondant l'initiation au français sur les éléments communs aux deux langues. Ce point est essentiel dans la petite enfance, comme dans le premier cycle du primaire, les enfants devant être capable de maîtriser le français dès le deuxième cycle du primaire vers l'âge de dix ans.

La Francophonie mettra donc en chantier une équipe et un projet pour préparer un guide du même type en vue de la mise en place de l'enseignement préscolaire pour la petite enfance en Haïti. Elle pourrait mener, en parallèle à l'élaboration du guide, des actions de sensibilisation des parents et des enfants en travaillant avec eux et les enseignants. Cette opération pourrait être organisée avec le concours de la Banque mondiale, engagée dans l'éducation de base.

La méthodologie sera structurée autour de :

- Constitution de l'équipe de rédaction ;
- Atelier de validation des travaux de l'équipe ;
- Formation des formateurs autour du guide ;
- Expérimentation du guide ;
- Suivi et évaluation du guide ;
- Atelier de mise en forme de la version finale.

- **Articulation de l'IFADEM avec le projet de didactique convergente**

En 2009, la Francophonie a développé une didactique du français adaptée à la situation créolophone d'Haïti. L'OIF a publié le premier outil expérimental de formation élaboré grâce à la mobilisation du Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, l'Ecole nationale supérieure, la Faculté linguistique appliquée et l'Université d'Etat d'Haïti. Il s'agit du premier guide du maître « *Adaptation de la didactique du français aux situations créolophones. Guide du maître Haïti, OIF* ».

L'OIF et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ont initié conjointement la mise en œuvre d'un dispositif de formation à distance des enseignants du primaire (IFADEM) destiné à améliorer et parfaire leurs compétences didactiques en langue française et, plus largement, leurs compétences professionnelles. L'IFADEM est mis en place dans quatre pays tests : Bénin, Burundi, Madagascar et Haïti. En Haïti, la formation des rédacteurs de contenus a débuté en juillet 2009. Malgré le séisme, le contenu pédagogique sera achevé en juin 2010 et la formation de 500 instituteurs pourra démarrer en septembre 2010.

De plus, pour une amélioration qualitative de l'enseignement, l'OIF et l'AUF se proposent d'articuler les deux dispositifs.

Les experts de l'IFADEM travailleront avec ceux du ministère de l'éducation nationale chargés de l'élaboration du guide haïtien en didactique convergente. Ce guide qui prévoit l'enseignement du français en articulation avec le créole sera adapté en fonction des remarques émises par les maîtres en formation.

Le contenu pédagogique prévu pour la formation continue et à distance du projet IFADEM sera adapté pour la formation initiale. L'extension à la formation initiale pourrait se faire en s'appuyant sur les 35 EFACAP gérés par le Ministère de l'éducation et soutenues par l'Union européenne. L'installation de matériels pédagogiques et multimédias dans les EFACAP, en cohérence avec les CLAC, souvent à proximité, permettrait de créer sur le terrain des pôles décentralisés de formation.

- **Appui à la formation technique et professionnelle**

A partir de l'expérience acquise en matière de formation professionnelle, la Francophonie pourrait intervenir sur des filières professionnelles identifiées d'un commun accord avec les autorités haïtiennes. Il s'agirait ainsi de faciliter **l'insertion des jeunes hommes et des jeunes femmes dans la vie économique**, en les aidants à créer leur propre emploi.

- **Renforcer l'utilisation du multimédia dans l'enseignement**

Le Fonds Francophone Numérique (FFN) pourra intervenir en finançant l'élaboration d'outils pédagogiques spécifiques, en particulier pour l'enseignement à distance.

Tv5Monde mettra à disposition du secteur de l'éducation son dispositif "**Apprendre et enseigner avec TV5MONDE**" qui est utilisé dans un très grand nombre d'établissements scolaires et d'instituts. Plus de 50 000 professeurs y ont recours régulièrement et y puisent des ressources dont ils estiment qu'elles ajoutent à l'attractivité de leurs cours.

A cet égard, la chaîne est en mesure d'apporter aux institutions locales ou internationales qui œuvrent à la reconstruction de l'enseignement de base et universitaire en Haïti les productions pédagogiques multimédias qu'elle réalise. Ces productions pourraient être intégrées dans les actions de formations de formateurs, ainsi que dans les EFACAP, les CLAC et dans les centres de ressources temporaires ou permanents de l'enseignement supérieur.

Le recours au dispositif pédagogique en ligne de TV5Monde (rubriques "enseigner le français" et "apprendre le français" sur www.tv5monde.com) pourrait, sur la base d'un financement ad hoc couvrant les seuls frais techniques, assurer le transfert sur disques durs ou DVD de contenus pédagogiques, tel le magazine hebdomadaire d'actualité " 7 jours sur la planète", les fiches d'exploitation destinées aux enseignants et les exercices interactifs qui accompagnent les reportages.

TV5MONDE pourrait prévoir, en outre, un tirage supplémentaire du "mode d'emploi" auquel elle travaille actuellement et qui est appelé à accompagner les formations de formateurs s'initiant à l'utilisation de TV5MONDE.

L'OIF confortera les **radios locales** qu'elle a installées dans le cadre de sa programmation.

- **Extension du réseau CLAC**

Sur la base d'une étude faisabilité déjà réalisée, la Francophonie souhaite conforter le réseau des 26 CLAC existants, en partenariat avec l'Union européenne et les Etats et gouvernements membres de la Francophonie.

Dans le cadre de financements qui seront sollicités auprès de la communauté internationale, la Francophonie pourrait installer 30 nouveaux CLAC et 20 bibliothèques d'ici 2013. Dans une deuxième phase, afin de répondre aux vœux du Président René Garcia Préval, elle apportera sa compétence technique pour l'extension du réseau jusqu'à 300 CLAC.

2.2.2 Pour l'Enseignement supérieur

L'AUF soutient l'intégration francophone et régionale du système universitaire haïtien, en particulier avec la République dominicaine, qui a déjà offert sa coopération pour l'enseignement supérieur. D'ores et déjà, le président Fernandez a annoncé la création d'un impôt spécifique pour financer la construction de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH). La Francophonie souhaite encourager ce type d'initiative et inscrire dans la durée les échanges intellectuels entre les institutions des deux pays qui se partagent une même île.

L'AUF propose une démarche intégrée et mobilisatrice et pourra jouer le rôle de plateforme d'appui et de projets en mettant en relation les établissements haïtiens, les établissements étrangers, les partenaires et les bailleurs de fonds souhaitant s'impliquer dans la refondation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Haïti. Dans ce but, l'AUF organise à Montréal, **les 25 et 26 mai 2010, les Assises internationales pour la reconstruction du système universitaire haïtien.**

- **A court terme**

La priorité est à la reprise des activités universitaires

- **Infrastructures**

- Le besoin le plus pressant des universités, c'est de trouver des locaux viables et sains. L'AUF étudie avec les universités haïtiennes la possibilité de divers types de construction (préfabriqués, « conteneurs » aménagés, etc.) en vue de solliciter des partenaires.
- L'AUF travaille à mettre en place une **douzaine de points de présence numérique** ; soit au minimum un par université membre de son réseau en Haïti.

Ces points permettront l'organisation de cours à distance, l'accès aux formations à distance et à la documentation.

- **Reprise des formations**

Aujourd'hui, en dehors du problème de locaux, l'obstacle à la reprise des cours est la difficulté de rémunérer les professeurs. La plupart des universités perçoivent les frais des étudiants mensuellement ; ceux-ci ne sont plus en mesure de faire cet effort financier.

- L'AUF a créé un **fonds d'urgence** ; elle déterminera avec les universités haïtiennes les manières de l'utiliser. Il est envisagé de financer de petits projets, d'une durée de 6 à 9 mois permettant d'offrir une rémunération aux enseignants afin qu'ils restent sur place et reprennent leurs activités. Ces projets pourraient être des enquêtes, bilans, montage de projets ou des formations de perfectionnement. Une autre possibilité est d'offrir des **bourses d'études aux universités pour des étudiants**. L'AUF pourra ainsi prendre en charge des étudiants directement dans leurs universités, et donc soutenir en même temps leurs universités respectives. Elle appelle ses partenaires et les universités non haïtiennes à y apporter leur contribution.
- Le séisme a causé le décès et le départ de nombreux enseignants. Dans le contexte actuel, de nouveaux besoins de formations sont apparus. Pour remédier dans l'urgence à cette situation, elle renforcera ses missions d'enseignants et d'experts en mobilisant son réseau d'universités. Les missions d'enseignement permettront de poursuivre sans délai les formations; les missions d'expertises auront pour but de monter de nouvelles formations.

2.2.3 Projet de formation dès 2010-2011

- **Soutien à la formation initiale et continue**

- A partir des points de présence numérique, l'AUF élargira son offre de formations ouvertes et à distance (FOAD). Pour cela, elle appelle ses universités membres à exempter tout ou partie des frais d'inscription pour les étudiants haïtiens.
- L'AUF favorisera également les partenariats entre universités pour le montage ou l'appui de filières dans les disciplines jugées prioritaires par les institutions haïtiennes.
- L'Institut Aimé Césaire, provisoirement délocalisé en Martinique jusqu'à l'achèvement des études des étudiants inscrits, sera réinstallé en Haïti avec des missions différentes. Il offrira des formations à la demande des universités et de l'Etat haïtien : nouvelles filières, perfectionnement des enseignants, formations courtes professionnalisantes, etc.

- **Soutien à la formation de formateurs**

- L'AUF déploiera largement son dispositif pour la mobilité des étudiants haïtiens « Horizons francophones ». Il s'agira d'appuyer la formation de formateurs en créant des partenariats entre universités. L'appui se fera sur place et sous forme de stages à l'étranger. Ce dispositif concernera les niveaux master et doctorat.
- A cette fin, l'Agence mobilise l'ensemble de ses réseaux et de ses partenaires ; elle appelle donc à un effort exceptionnel pour se mettre au service de la reconstruction de ce pays durement éprouvé.

III. La Francophonie adapte son action à cette nouvelle situation

La Francophonie se dote d'un **Bureau Régional de la Francophonie** accueillant l'OIF et tous les opérateurs : Antenne régionale pour les Caraïbes de l'OIF, Délégation pour l'enseignement supérieur en Haïti de l'AUF. Le Bureau sera disposition de l'APF de l'AIMF, de TV5monde. Il offrira l'infrastructure et la logistique pour les experts mandatés par la Francophonie et

intervenants dans le cadre de la reconstruction. Avec l'accord des Etats et gouvernements membres, l'OIF renforcera les moyens mis à la disposition du Bureau.

L'AUF déploie ses activités avec une organisation adaptée. Le Bureau Caraïbes est désormais divisé en deux entités distinctes : l'Institut Aimé Césaire, délocalisé temporairement en Martinique mais qui devrait retourner en Haïti avec des missions nouvelles ; la Délégation qui aura pour objectif de participer à la refondation du système d'enseignement supérieur haïtien.

Dès le 12 janvier 2010, TV5Monde a réagi pour assurer la couverture internationale de la situation en Haïti. Ainsi, TV5Monde a mis en œuvre la programmation d'émissions spéciales, facilitée par la présence sur place, au moment du séisme, d'une équipe journalistique immédiatement mobilisable. TV5MONDE a permis à la télévision haïtienne de reprendre, libre de droit, ses émissions. TV5Monde permet également de faire écho aux consultations et concertations liées à la mobilisation des gouvernements et des organisations internationales engagés dans la financement de la reconstruction d'Haïti. TV5monde continue à être présent sur le terrain grâce à une équipe de journalistes. En outre, elle envisage une émission spéciale dressant le bilan des six premiers mois de solidarité et de refondation.

L'OIF, l'APF et l'AUF ont souhaité associer leurs partenaires à la mobilisation de la solidarité en faveur du peuple haïtien. Ils ont ouverts des comptes spécifiques dédiés à la reconstruction :

OIF : le compte « OIF reconstruire Haïti » sera utilisé prioritairement pour le secteur de l'éducation ;

APF : le compte sera alimenté par des contributions volontaires des sections de l'APF pour le redémarrage des institutions parlement haïtien ;

AUF : les fonds mobilisés seront destinés au soutien de la communauté universitaire.

Annexe 1
Liste des 70 Etats et gouvernements membres et observateurs de l'OIF

Albanie	Djibouti	Moldavie
Andorre	Dominique	Monaco
Arménie	Egypte	Mozambique
Autriche	Ex-Rép. Yougoslave de	Niger
Belgique	Macédoine	Pologne
Bénin	France	Rép. Tchèque
Bulgarie	Gabon	Roumanie
Burkina Faso	Géorgie	Rwanda
Burundi	Ghana	Sainte-Lucie
Cambodge	Grèce guinée	Sao Tomé et Príncipe
Cameroun	Guinée Bissau	Sénégal
Canada	Guinée équatoriale	Serbie
Canada Nouveau-Brunswick	Haïti	Seychelles
Canada Québec	Hongrie	Slovaquie
Cap-Vert	Laos	Slovénie
Centrafrique	Lettonie	Suisse
Chypre	Liban	Tchad
Communauté française de	Lituanie	Thaïlande
Belgique	Luxembourg	Togo
Comores	Madagascar	Tunisie
Congo	Mali	Ukraine
Congo RDC	Maroc	Vanuatu
Côte d'Ivoire	Mauritanie	Vietnam
Croatie	Maurice	

Annexe 2

Présence de la Francophonie en Haïti

La Francophonie est présente en Haïti depuis 1970, accompagnant depuis lors le pays dans sa transition démocratique et dans les épreuves qu'il a connu ces dernières années.

Afin d'assurer une transition et une reconstruction pacifiques du pays, la Francophonie a ainsi soutenu la résolution 1542 du 30 avril 2005 du Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU), portant création de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

La Francophonie a inscrit son action, en prise directe avec les autorités haïtiennes, dans le cadre de coopération arrêté par la communauté internationale en intervenant dans les quatre axes prioritaires retenus :

- assurer une meilleure gouvernance politique et de promouvoir le dialogue national ;
- renforcer la gouvernance économique et contribuer au développement institutionnel ;
- favoriser la relance économique ;
- assurer l'accès aux services de base.

La Francophonie intervient en complémentarité des interventions réalisées par les Etats et gouvernements membres de la Francophonie.

I. Renforcer les institutions, la démocratie, les droits de l'Homme en Haïti

1.1 Soutien au processus électoral

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a contribué, en 2004, à la stabilisation politique du pays en accompagnant la tenue des élections législatives et présidentielles par un *appui en expertise au Conseil électoral provisoire (CEP)*. Dès que les conditions le permettront, elle pourra contribuer à la préparation des prochaines élections en finançant, une nouvelle fois, la mise en place des fichiers électoraux et de tout le processus électoral.

1.2 Appui à la promotion du dialogue national et aux associations œuvrant en matière de Droits de l'Homme

Des échanges d'expériences ont été organisés par l'OIF entre les autorités haïtiennes et celles de pays d'Afrique en transition. Pour leur part, les réseaux des Droits de l'Homme francophones interviennent depuis 2004 en Haïti pour appuyer la liberté d'expression et le suivi de l'état des Droits de l'Homme. L'OIF soutient la Commission Nationale des Droits de l'Homme d'Haïti qui est membre de l'Association francophone des Commissions nationales de promotion et de protection des Droits de l'Homme (AFCNDH). La Commission haïtienne a été dotée d'un fonds documentaire consacré aux droits fondamentaux et au droit international des Droits de l'Homme et bénéficie d'une expertise et de formation.

1.3 Soutien au pluralisme des médias

L'OIF et TV5Monde assurent la formation de journalistes haïtiens, animateurs et producteurs afin de favoriser le développement des médias. L'OIF a encouragé l'établissement d'une Instance de régulation des médias et l'adoption d'un code de bonne conduite. Dans ce même esprit, l'implantation de radios rurales a été réalisée avec le soutien de l'OIF.

1.4 Soutien à la réhabilitation du système juridique et judiciaire

Initié fin 2004, le projet quadripartite d'appui à la justice haïtienne est mené conjointement par l'Union européenne (UE), le Canada, représenté par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Ministère de la Justice de Haïti et l'OIF. L'OIF a été chargé d'assurer la mise en œuvre de ce projet de six millions d'euros qui est toujours d'actualité.

Le projet a pour objectif d'accroître les capacités de l'appareil judiciaire et des acteurs de la justice, afin de rendre cette dernière plus accessible et plus indépendante. Le projet comporte trois axes d'action principaux :

- la formation des acteurs de la justice (juges de paix, magistrats et greffiers) ;
- le renforcement des moyens matériels des institutions de la justice (Cour de cassation, Conseil supérieur de la magistrature, Inspection judiciaire) ;
- la diffusion du droit (Revue de droit haïtien, publication et édition de codes et lois haïtiens) création de l'école de la magistrature et lancement des formations.

L'OIF a mobilisé l'expertise nécessaire à la mise en place de structures spécifiques au sein de tribunaux haïtiens, facilitant l'accès de la population à la justice. Sur cette base, le concept de « relais de justice » a été élaboré. D'ores et déjà, cinq relais de justice ont été mis en place dans le pays et il est prévu d'étendre ce réseau dans la dernière phase du projet.

1.5 **Assistance institutionnelle et constitutionnelle**

Dans le but de renforcer la capacité de gouvernance des institutions, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et l'OIF accompagnent le Parlement haïtien dans l'élaboration des textes législatifs. Membre de l'APF, le Parlement haïtien participe depuis longtemps à ses travaux et a bénéficié, ces dernières années, d'actions spécifiques : l'APF a participé aux missions envoyées en Haïti par l'OIF et a participé au rétablissement des contacts avec les nouvelles autorités haïtiennes et leur a apporté le plein appui de la Francophonie en organisant notamment, en mars 2007, un séminaire parlementaire sur « la démocratie et la bonne gouvernance » pour l'ensemble des parlementaires ; puis une démarche à l'attention spécifique des femmes parlementaires, portant sur la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et sur la question du « Genre » et de la parité politique.

Pour sa part, l'Association internationale des Maires francophones (AIMF) a mis à disposition l'expertise nécessaire pour la constitution d'un système de gestion de l'Etat civil. Avec le soutien de son réseau de villes membres, l'AIMF intervient par ailleurs, dans l'accompagnement des villes haïtiennes membres de l'AIMF : Cap Haïtien, Port-au-Prince, Carrefour et Pétionville. Un soutien spécifique pour la gestion urbaine leur a été apporté. L'AIMF contribue à la réflexion engagée par les collectivités locales haïtiennes en vue de la création d'une agglomération urbaine associant les villes de Carrefour, Pétionville et Port-au-Prince.

Haïti participe au projet régional visant à accroître les capacités institutionnelles pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable pour la zone des Caraïbes (Dominique, Haïti et Sainte Lucie). Dans ce cadre, l'Institut de l'Environnement et de l'Energie de la Francophonie (IEPF) a diffusé auprès des autorités haïtiennes le guide de la revue par les pairs des Stratégies Nationales de Développement Durable et le Guide méthodologique d'Élaboration des Stratégies Nationales de Développement Durable. Il s'agissait de les sensibiliser aux questions cruciales de la mise en place de politiques de développement durable.

II. Renforcer la culture et la mobilité artistique

2.1 **Appui au développement de la lecture publique**

Le réseau de dix Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC), mis en place depuis septembre 2000 dans le pays, a contribué à l'alphabétisation de la population. Le réseau s'est développé grâce au pilotage dynamique du Ministère de la Culture d'Haïti. C'est ainsi qu'Haïti a fait parti d'un groupe pilote de pays francophones prêt à s'engager dans une politique de lecture publique volontariste.

L'OIF a aidé Haïti à se doter d'une véritable politique de lecture publique. Avec le soutien de l'OIF, les autorités haïtiennes ont créé un réseau national de lecture publique, intégrant les CLAC et les bibliothèques municipales au sein d'un Centre national doté d'un

statut d'organisme autonome. Plusieurs bailleurs de fonds, tels que le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et l'Union européenne, s'intéressent à l'action du Centre et pourraient soutenir son développement.

L'aménagement et l'équipement de la structure dédiée à l'animation et à la gestion du réseau national de lecture publique haïtien bénéficie d'un soutien de l'OIF dans le cadre d'une convention partenariale avec le Ministère de la Culture d'Haïti. Au titre de la programmation de l'organisation 2006-2009 le réseau de CLAC a été porté à **26 CLAC**.

A la demande du Président de la République, Son Excellence Monsieur René Garcia Préval, qui souhaite l'extension du réseau, une étude de faisabilité a été réalisée en vue de l'installation de 30 nouveaux CLAC et de la rénovation de 20 bibliothèques publiques.

2.2 Soutien à la circulation du spectacle vivant

L'OIF finance la promotion des artistes haïtiens dans l'espace francophone. Plus d'une centaine d'artistes ont reçu l'aide de l'OIF ces dernières années, dans le cadre du programme d'appui à la circulation des artistes et des œuvres du spectacle vivant. L'OIF a produit et édité des compilations d'artistes francophones et haïtiens.

III. Appui en expertise pour l'éducation de base

Haïti a adopté en 1997 un Plan national d'éducation et de Formation. Actualisé en 2005, celui-ci sert de cadre directeur pour le développement de l'éducation du pays. La Francophonie tout comme l'Union européenne a choisi d'intervenir prioritairement sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement, des maîtres et des écoles.

3.1 Amélioration de la qualité de l'enseignement des maîtres

L'OIF a centré son intervention sur la formation en français des maîtres qui ne peuvent enseigner le français s'ils ne disposent pas de l'indispensable compétence linguistique en français. Il s'agit d'améliorer l'efficacité de l'enseignement-apprentissage du français en relation avec les contextes multilingues.

3.2 Soutien au programme décennal de développement de l'éducation

Tout au long de la période 2006-2009, l'OIF a soutenu le programme décennal de développement de l'éducation pour la prise en compte de l'éducation de la maternelle à l'université en Haïti. Des actions de sensibilisations ont été menées et ont abouti au colloque international des Etudes créoles à Haïti, en novembre 2008. Le colloque a permis la validation d'une stratégie d'apprentissage du français pour les zones créolophones.

3.3 Soutien à la didactique adaptée

En 2009, la Francophonie a développé, dans une deuxième étape, une didactique du français adaptée à la situation créolophone d'Haïti. L'OIF a publié le premier outil expérimental de formation élaboré grâce à la mobilisation du Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, l'Ecole nationale supérieure, la Faculté linguistique appliquée et l'Université d'Etat d'Haïti. Il s'agit du premier guide du maître « *Adaptation de la didactique du français aux situations créolophones. Guide du maître Haïti*, Paris, OIF ».

3.4 Introduction de la Formation à distance dans la formation et les compétences des enseignants du primaire dispositif conjoint OIF/AUF IFADEM

L'OIF et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ont initié conjointement la mise en œuvre d'un dispositif de formation à distance des enseignants du primaire (IFADEM) destiné à améliorer et parfaire leurs compétences didactiques en langue française et, plus largement, leurs compétences professionnelles. L'IFADEM est mis en place dans quatre pays tests : Bénin, Burundi, Madagascar et Haïti.

Créé le 30 janvier 2009, le comité national pour Haïti s'est réuni pour la première fois le 27 avril 2009 pour :

- valider le choix du public cible : instituteurs «capistes » des départements du Sud-est et du Sud ;
- décider de la création de trois espaces IFADEM à l'école nationale d'instituteurs (ENI) des Cayes et dans les « École Fondamentale d'Application Centre d'Appui Pédagogique » (EFACAP) de Meyer, de Mersan et de Jacmel ;
- définir le profil des rédacteurs de contenus, animateurs et tuteurs qui assureront la conception et l'animation de parcours de formation des maîtres en Haïti.

La formation des rédacteurs de contenus a débuté en juillet 2009. Ils achèveront en juin 2010 l'élaboration du contenu des 6 fascicules de formation. La formation de 500 instituteurs devrait démarrer en septembre 2010.

3.5 **Appui multimédia à l'enseignement du français avec le dispositif "Apprendre et enseigner avec TV5MONDE"**

Il est utilisé dans un très grand nombre d'établissements scolaires et d'instituts. Plus de 50 000 professeurs y ont recours régulièrement et y puisent des ressources dont ils estiment qu'elles ajoutent à l'attractivité de leurs cours. A cet égard, la chaîne est en mesure d'apporter des contenus pédagogiques qui pourraient utilement prendre place dans certaines des actions envisagées par les autres opérateurs de la Francophonie en Haïti. TV5Monde offre un dispositif pédagogique en ligne (rubriques "enseigner le français" et "apprendre le français" sur www.tv5monde.com)

IV. Appui à l'enseignement supérieur de l'Agence Universitaire Francophone (AUF)

L'Agence universitaire de la Francophonie est implantée sans interruption depuis plus de 20 ans en Haïti. L'AUF y a développé des activités dans le triple sens du soutien à l'enseignement supérieur haïtien, d'une intégration des établissements haïtiens dans le réseau international des universités de l'AUF, et d'une consolidation des échanges entre les établissements d'enseignement supérieur haïtiens.

Ces activités sont de divers ordres : la transmission des savoirs, par l'accès aux formations ouvertes et à distance, le soutien à la formation des maîtres (projet IFADEM avec l'Organisation internationale de la Francophonie), le soutien à des formations grâce à la mise en place de coopération interuniversitaire, l'attribution de bourses d'études pour la formation de formateurs, des formations aux NTIC, etc. Cet engagement au service de l'enseignement supérieur avait abouti, à la demande de l'Etat haïtien, à la fondation de l'IFGCar (Institut de la Francophonie pour la gestion dans les pays de la Caraïbe), également appelé Institut Aimé Césaire, inauguré en 2009.

4.1 **Mise à niveau en langue française en Haïti**

L'AUF assure la formation de jeunes formateurs en didactique orale en langue française : ateliers d'expression orale en langue française pour les étudiants débutant leur cursus universitaire. Cette formation est organisée en partenariat avec l'École nationale supérieure de technologie, l'Université Notre-Dame d'Haïti, l'Université Caraïbe, Delmas. 1220 élèves ont été aidés ainsi que 20 professeurs

4.2 **Etat de droit et démocratie : Appui aux réseaux institutionnels**

L'AUF apporte son appui au réseau institutionnel de la Conférence internationale des facultés de droit ayant en commun l'usage du français - CIFDUF. L'Université d'État d'Haïti est membre de ce réseau.

4.3 **Renforcement de l'excellence universitaire, partenariats, relations avec les entreprises : Appui aux pôles d'excellence régionaux**

Le soutien de l'AUF a pour objectif de renforcer les centres universitaires de haute valeur scientifique du Sud, de les aider à mobiliser un réseau régional de compétences collaborant autour de la même thématique, en mutualisant les moyens disponibles. L'AUF apporte son appui à 10 pôles d'excellence régionaux. Haïti participe aux actions menées par ces pôles d'excellences régionaux, plus particulièrement, au pôle sur les esclavages et les traités : communautés, frontières et identités.

4.4 **Projets de coopération scientifique interuniversitaire**

Les institutions haïtiennes sont impliquées dans le projet de coopération scientifique interuniversitaire qui porte sur les institutions de micro-finance et la réduction de la pauvreté en Afrique centrale et dans la Caraïbe : une étude de cas à partir du Cameroun et d'Haïti. Il est géré par l'Université Quisqueya en partenariat avec l'Université de Yaoundé II, Cameroun, et l'Université de Rouen, France.

4.5 **Mobilité scientifique universitaire**

L'AUF met en œuvre des mobilités (bourses de mobilité) destinées au renforcement des institutions universitaires et scientifiques du Sud. Ces bourses de mobilité sont attribuées aux étudiants de niveau Master et doctorat, aux enseignants et aux chercheurs inscrits ou en activité professionnelle dans un établissement membre de l'AUF.

Nombre de mobilités réalisées - année universitaire 2008-2009 :

- **Pays d'origine Haïti : 36 mobilités réalisées**
 - bourses de master/maîtrise : 16
 - bourses de doctorat : 2
 - stages professionnels : 15
 - missions d'appui ou d'enseignement : 3

- **Pays d'accueil Haïti : 29 mobilités réalisées**
 - bourses de doctorat : 4
 - missions d'appui ou d'enseignement : 25

4.6 **Appui à la Conférence régionale de recteurs des Caraïbes**

L'AUF accompagne la Conférence des Recteurs et Présidents d'Universités de la Caraïbe (CORPUCA) qui regroupe les universités suivantes : Université Caraïbe, Delmas ; Université Quisqueya.; Centre technique de Planification et d'économie appliquée, École Nationale supérieure de Technologie, Pétionville; Institut universitaire Quisqueya-Amérique, Pacot; École supérieure d'Infotronique d'Haïti, Nazon; Université d'État d'Haïti ; Université de la Havane, Cuba; Université APEC, République dominicaine; Université Pontificale Catholique Madre y Maestra, République Dominicaine; Université des Antilles et de la Guyane, Guadeloupe (France); Université Notre Dame d'Haïti, Sapotille.

4.7 **Reconstruction de la filière science politique**

L'AUF soutient la démarche exploratoire en vue d'une restructuration de la « filière science politique » de l'Institut national d'administration, de gestion et des hautes études internationales (INAGHE) dans le cadre d'un partenariat entre l'Université du Québec à Montréal, Canada et l'Université d'État d'Haïti, Port-au-Prince.

4.8 **Environnement et développement durable solidaire**

L'AUF soutient 79 filières dans le domaine de l'environnement et du développement dont 5 en Haïti : filière de l'Ingénierie de projets, filière de Sciences et technologies des aliments, Master Éco toxicologie, de l'environnement et de gestion des eaux, filière de l'Informatique d'entreprise, maîtrise en histoire, mémoire et patrimoine.

4.9 **Renforcement de la présence de la Francophonie pour l'enseignement supérieur**

L'AUF a consolidé sa présence par l'implantation d'un Campus numérique à Port-au-Prince pour accompagner les étudiants et professeurs et l'ouverture de l'Institut de la Francophonie pour la gestion dans la Caraïbe (IFGCar)/Aimé Césaire inauguré en 2009 qui malheureusement a été détruit par le séisme du 12 janvier 2010.

V. Présence permanente de la Francophonie

En mars 2005, l'OIF a installé à Port-au-Prince une Antenne pour la région des pays de la Caraïbe et y a nommé un Représentant permanent. En 2008, le Gouvernement haïtien et l'OIF ont signé un accord de siège renforçant ainsi le rôle de l'antenne régionale qui gère sur place les programmes concernant Haïti et assure la coordination de la Francophonie avec les autres organisations multilatérales présentes sur le terrain. En parallèle, l'AUF a installé un bureau régional pour les Caraïbes qui devrait, suite au séisme de janvier 2010, se transformer en une Délégation pour l'enseignement supérieur des Caraïbes de l'AUF.

Annexe 3 : Estimation budgétaire

	Montant
I. Contribution de la Francophonie au renforcement des capacités des institutions	
Participation à la reconstruction des secteurs justice, intérieur et du pouvoir législatif	
Le programme quadripartite d'appui à la justice :	
- Financement de 70 relais de justice.....	750 000 \$US
- Mobilisation de l'expertise des réseaux institutionnels francophones.....	1 550 000 \$US
- Appui aux collectivités territoriales détruites.....	1 000 000 \$US
II. Contribution de la Francophonie à la refondation du système éducatif en Haïti	
Elaboration d'une stratégie à moyen et long terme pour l'éducation et l'enseignement supérieur :	
- Mise à disposition d'une expertise auprès du Ministère de l'éducation...	670 000 \$US
- Création et gestion d'une banque de données pour l'expertise disponible dans la diaspora (sur deux années).....	1 071 000 \$US
Pour l'éducation de base	
- Expérimentation du « Guide Haïti » pour le maître 268 000/an x 5	1 340 000 \$US
- Soutien à la petite enfance 5 000 000/an x 5	25 000 000 \$US
- Renforcer l'utilisation de multimédia dans l'enseignement	2 544 000 \$US
- Extension de l'IFADEM ⁽¹⁾ (sur 3 ans)	1 500 000 \$US
- Extension du réseau CLAC ⁽²⁾ 70 000 x 300	21 000 000 \$US
Pour l'Enseignement supérieur	
- Reconstruction de l'IFGCar ⁽³⁾ /Aimé Césaire	2 500 000 \$US
- Installation de points de présence numérique	500 000 \$US
- Fonds d'urgence	1 000 000 \$US
- Bourses d'études aux universités pour des étudiants	5 000 000 \$US
- Fonds d'Appui à l'expertise, et à la reformulation de nouvelles filières (sur 3 ans)	5 000 000 \$US

(1) IFADEM : Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres

(2) CLAC : Centre de lecture et d'animation culturelle

(3) IFGCar : Institut de la Francophonie pour la Gestion dans la Caraïbe

Annexe 4 : Etat des lieux de l'éducation en Haïti

Les bilans réalisés sur le système éducatif en Haïti arrivent tous au même constat :

- Une grande partie de la population est exclue. Plus de 300 000 enfants échappent au système scolaire. Un tiers des jeunes de 16 à 24 ans sont analphabètes. Le taux de fréquentation universitaire est de 1,2%.
- L'offre scolaire est majoritairement d'origine privée : 86% de l'offre d'éducation de base et 76% des élèves. De nombreux établissements non contrôlés interviennent dans le domaine de l'éducation. Cela se répercute sur la qualité, la formation des enseignants, la production et la distribution du matériel didactique.
- La capacité du système éducatif à former les enseignants est limitée. Plus de 60% des enseignants du secteur privé n'ont aucune formation académique et professionnelle.
- Seulement 35,5 % des enfants entrant achèvent les deux premiers cycles du primaire.
- Le niveau du baccalauréat ne garantit pas une compétence en français qui permette l'accès efficace aux études supérieures.
- Les facultés de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) ont donc dû mettre en place (de la médecine à l'agronomie), en première année, une formation linguistique minimale en langue française.
- 55% des bâtiments scolaires n'ont pas été conçus pour cet usage et ne sont pas adaptés.
- Le système éducatif n'est pas régulé ni par un mécanisme de partenariat ni par un cadre légal opérationnel.
- L'absence de dispositifs de contrôle de l'application des règles.

Annexe 5

-

Déclaration commune des établissements universitaires haïtiens membres de la Conférence régionale des recteurs, des présidents et des directeurs d'Institutions universitaires membres de l'AUF dans la région des Caraïbes (CORPUCA) et de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) sur la refondation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Haïti

DECLARATION COMMUNE DES ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES
HAITIENS MEMBRES DE LA CONFERENCE REGIONALE DES RECTEURS, DES
PRESIDENTS ET DES DIRECTEURS D' INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES
MEMBRES DE L'AUF DANS LA REGION DES CARAIRES (CORPUCA) ET DE
L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE (AUF) SUR LA
REFONDATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE EN
HAITI

(adoptée le 26 février 2010, à l'occasion de la réunion organisée par la CORPUCA et l'AUF dans les locaux de l'Université APEC de Santo Domingo en République dominicaine)

1 - PREAMBULE

1-1 Les établissements universitaires haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF se sont réunis avec les autres membres, les 25 et 26 février 2010, pour évaluer la situation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en Haïti, suite au séisme du 12 janvier. D'un commun accord, ils ont déploré l'ampleur des pertes humaines. Ils ont constaté l'importance des destructions matérielles enregistrées.

1-2 Les établissements universitaires haïtiens susdits font leurs conclusions de la Conférence mondiale sur l'Enseignement supérieur tenue à Paris, sous l'égide de l'UNESCO, en juillet 2009 : « A aucun moment, dans l'histoire de l'Humanité il n'a été plus important d'investir dans l'Enseignement supérieur pour promouvoir le développement solidaire et durable des pays » .

1-3 Dans cet esprit, ils réaffirment l'importance de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la reconstruction et le développement d'Haïti et souhaitent, en conséquence, être représentés dans les différentes conférences internationales qui y seront consacrées, pour que soient pris en compte les besoins spécifiques en termes d'infrastructures et de formation des cadres et des chercheurs.

1-4 Ils ont constaté qu'un mouvement de solidarité universitaire internationale s'est immédiatement et massivement manifesté au lendemain de la catastrophe et que des aides nombreuses et diversifiées ont été annoncées par les États et les grands opérateurs publics et associatifs de la coopération dans le secteur des formations supérieures.

2 - OBJECTIFS

2-1 Les établissements universitaires haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF estiment que toute la communauté universitaire haïtienne doit s'organiser pour parler d'une même voix face aux donateurs et exprimer ses principes, stratégies et priorités afin que les appuis attendus correspondent à leurs besoins et à ceux de l'avenir du pays. La présente déclaration commune témoigne de leur engagement dans cette démarche de coordination, de programmation et de formulation de leurs objectifs nationaux.

3 - PRINCIPES, STRATEGIES ET PRIORITES

3-1 Les établissements d'enseignement universitaire haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF considèrent que les moyens qui seront mis en œuvre devront permettre, à partir de la situation de destruction généralisée qu'ils affrontent, non une simple reconstruction mais une

véritable refondation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Haïti, sur des objectifs d'amélioration et de réorganisation qualitative, notamment en matière de gouvernance universitaire, de formation à la Recherche et par la Recherche et de préparation à l'Emploi.

3-2 Ils insistent sur la nécessité, dans le contexte actuel, de réfléchir à une carte universitaire, comme élément de levier d'un aménagement du territoire en matière de formation, qui pourrait servir d'exemple à d'autres secteurs et également sur l'intérêt d'un regroupement et d'une mutualisation de certains services.

3-3 Les établissements d'enseignement universitaire haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF expriment leur volonté de reprendre au plus vite leurs activités d'enseignement. Ils attendent de la Communauté internationale qu'elle s'inscrive dans une logique de priorité donnée à la reprise des formations universitaires en Haïti même. Dans le même temps, ils souhaitent que les offres nombreuses de bourses de mobilité faites dans le cadre de l'aide internationale soient gérées selon des choix, des méthodes et des critères qui favorisent l'achèvement des cursus pour les formations continues et les étudiants finissants, la poursuite des travaux des doctorants, et préparent le retour au pays de ces étudiants et leur réintégration dans leurs universités (notamment pour y renforcer les ressources professorales existantes), leurs entreprises ou leurs administrations haïtiennes d'origine.

3-4 Vu les pertes dues à la catastrophe, il est plus que jamais nécessaire d'aider à la formation de nouveaux enseignants chercheurs pour les universités haïtiennes. En attendant et pour répondre à l'urgence, l'Enseignement supérieur haïtien aura besoin d'une aide internationale sur les formations pédagogiques et scientifiques et de gestion administrative pour terminer les programmes en cours, soit sous forme présenteielle, soit sous forme d'enseignement à distance.

3-5 Il va sans dire qu'un accompagnement en locaux, en matériels, en infrastructures numériques, en laboratoires techniques, en bibliothèques et documentation, est actuellement indispensable pour la reprise des activités et que l'aide de la Communauté internationale est particulièrement urgente à cet égard.

3-6 La présente déclaration commune est accompagnée de dossiers et de documents précisant le bilan des destructions et des dégâts matériels et des pertes humaines provoqués par le séisme, ainsi que les besoins, les attentes et les projets énoncés par les établissements signataires, accompagnés d'une budgétisation et d'un calendrier d'opérationnalisation.

3-7 Les établissements d'enseignement universitaire haïtiens membres de la CORPUCA et de l'AUF sont conscients que la refondation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Haïti ne pourra se passer, pour atteindre ses objectifs, de cadres institutionnels : d'une part, un cadre national et gouvernemental de pilotage et de définition des politiques, d'autre part un cadre d'association et de mutualisation des universités, qui sera le porte parole de leurs intérêts conjoints et l'interlocuteur privilégié de la structure publique chargée de l'Enseignement supérieur.

3-8 Ils considèrent que, dans l'attente de la mise en place de tels cadres, la CORPUCA et l'AUF constituent des réseaux représentatifs (2/3 des effectifs des étudiants haïtiens), qualifiés pour s'exprimer. Ils proposent par ailleurs que des universités non membres de la CORPUCA et de l'AUF dans la Caraïbe puissent également s'associer à la démarche qui est en cours.

3-9 Enfin, les établissements universitaires signataires rappellent que les moyens importants qui seront mis à la disposition de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Haïti, par de nombreux acteurs nationaux et internationaux du développement éducatif, doivent impérativement être utilisés dans le cadre d'un programme intégré et cohérent, d'un projet global d'ensemble, ce qui est une condition, à leurs yeux impérative, de la valorisation de ces moyens dans le cadre du développement durable d'Haïti.

Université d'Etat d'Haïti

Université Notre Dame d'Haïti

Université Quisqueya

Ecole Supérieure d'Infotronique d'Haïti

Ecole Nationale Supérieure de Technologie

Institut Universitaire Quisqueya Américain

Centre Technique de Planification et d'Economie Appliquée

Université Caraïbe

Déclaration de Paris

Les représentants de la communauté académique et scientifique française et les responsables des institutions d'enseignement supérieur haïtiens membres de la CORPUCA, réunis à Paris les 11 et 12 mars, à l'invitation du gouvernement français :

- Consternés par la catastrophe qui a frappé Haïti tout entier et l'Université haïtienne en particulier lors du séisme du 12 janvier,
- Conscients de l'ampleur des dégâts et de l'importance de l'aide à mobiliser pour gérer l'urgence et pour préparer la reconstruction du pays à moyen et long termes,
- Assurés que la France peut fournir un appui particulièrement significatif dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Convaincus que l'efficacité de l'effort de coopération à mettre en place est intimement liée à la qualité de sa coordination et de sa cohérence globale,
- Intéressés à rechercher la meilleure coordination des nombreuses actions de solidarité en faveur d'Haïti,
- Résolus à engager la reconstruction et même la refondation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Haïti,
- Reconnaisant le rôle fondamental de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la reconstruction et le développement économique,
- Considérant que les dispositifs de formation doivent reposer sur des infrastructures modernes, sur des ressources humaines de qualité et sur un environnement intellectuel, culturel et professionnel attractif,

Et en accord avec l'Agence Inter-établissements de la Recherche pour le Développement (AIRD), la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR),

1. demandent à la communauté internationale de sanctuariser une part significative – estimée à 500 millions d'euros sur 10 ans, ou au moins équivalente, en proportion, à la part que les pays développés consacrent au budget de l'enseignement supérieur et de la recherche – de l'aide financière internationale qui sera décidée à l'occasion de la conférence de New-York du 31 mars 2010,
2. s'engagent à mettre en œuvre les conclusions des travaux des rencontres universitaires France – Haïti des 11 et 12 mars à Paris.

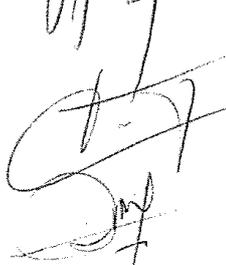
Paris, le 12 mars 2010

Les signataires de la Déclaration de Paris

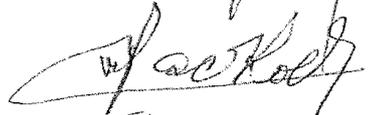
 recteur UNDIH

 recteur AUF

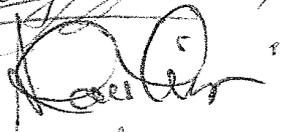
 DG AIRD
recteur UEH

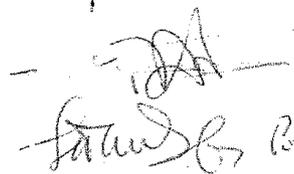
 DG AIRD
Président CORPUCA

 Rectrice Université Carr

 DIRECTEUR ENST

 CITEA

 Université d'Angers

 Ecole Supérieure d'Informatique
d'Art. (ESIA)
Bur A.G. INUQUA



Université Senghor
Université internationale de langue française
au service du développement africain
Opérateur direct de la Francophonie